

CSS du 28 mai 2015

CNIM TG

Thiverval Grignon

Bilan de l'inspection des installations classées

Gautier DEROY

DRIEE - UT78



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie
d'Île-de-France

www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

Sommaire

- Situation administrative
- Contrôles inopinés en 2014
- Inspections réalisées depuis la CSS 2014



Situation administrative

- Arrêté en vigueur : 22 juillet 2011 consolidé, mettant à jour les rubriques de la nomenclature et intégrant les dispositions de l'arrêté ministériel du 3 août 2010 (autosurveillance ammoniacque et dioxine-furane au 01/07/14)
- Deux arrêtés complémentaires :
 - APC du 19/07/13 : volume annuel centre de tri (30000 t pour 22 100 t actuellement), conditions de stockage déchets (hauteur 5m au lieu 3m actuellement), surveillance des mâchefers (arrêté ministériel du 18/11/11)
 - APC du 26/05/14 : garanties financières pour mise en sécurité du site (557 628 €), demande d'antériorité par rapport à la nouvelle rubrique 3520 (IED) :
 - Acte de cautionnement solidaire de la société Altradius transmis (période du 01/07/14 au 30/06/2019)
- Pas de demande de modification déposée mais projet de modernisation des installations à l'étude

Contrôle inopiné air (4 au 6 novembre 2014)

Laboratoire agréé: DIOXLAB

Paramètres mesurés	Valeurs limites (moy. Journalières)	Ligne 1	Ligne 2	Ligne 3
Poussières (mg/Nm3)	10	2,10	3,50	2,50
COT (mg/Nm3)	10	1,10	0,40	3,30
CO (mg/Nm3)	50	7,10	16,60	19,40
HCl (mg/Nm3)	10	1,70	0,70	0,50
HF (mg/Nm3)	1	0,27	0,18	0,11
SO2 (mg/Nm3)	50	4,90	3,20	13,50
NOx (mg/Nm3)	200	172	147	134
NH3 (mg/Nm3)	30	3,80	7,60	5,50
Cd + Tl (mg/Nm3)	0,05	0,005	0,005	0,003
Hg (mg/Nm3)	0,05	0,006	0,007	0,004
Autres métaux lourds (mg/Nm3)	0,5	0,044	0,034	0,033
PCDD/PCDF (ng I-TEQ/Nm3)	0,1	0,065	0,052	0,004
Débit des fumées (gaz sec) (Nm3/h)	75 000 pour L1 et L2 90 000 pour L 3	40000	40600	46400
Vitesse éjection mini (m/s)	12	17	17	20

Contrôle inopiné air (novembre 2014)

Conclusion

- => aucun dépassement des valeurs limites d'émission constaté (pour rappel : aucun dépassement constaté lors du contrôle inopiné 2013)
- programmation d'un nouveau contrôle en 2015



Inspection du 2 février 2015

- Suite à l'incendie du 1^{er} février 2015 (départ de feu au niveau des fines sous grille du four 2 – propagation aux installations électriques des 3 fours les rendant indisponibles)
- Objectifs :
 - Comprendre les circonstances de l'incendie et les conséquences
 - Evaluer la gestion de l'incendie par l'exploitant
 - Connaître les mesures prévues pour gérer l'indisponibilité des incinérateurs
- Avis de l'inspection :
 - Bonne gestion de crise : détection et alerte rapides, bonne coordination avec SDIS (POI mis en œuvre) et confinement des eaux d'extinction
 - Bonne gestion de l'indisponibilité : remise en service rapide du pont bascule et des moyens d'extinction, évacuation régulière des déchets (incinérateurs du 78 ou centre de stockage du 60)

Inspection du 2 février 2015

- Lettre de suite de l'inspection du 17 février 2015 demande de transmission :
 - d'un rapport d'accident circonstancié
 - d'un planning de remise en service des fours
 - d'un bilan des actions mises en place avant redémarrage
- Réponse de l'exploitant le 9 mars 2015 :
 - Transmission du rapport d'accident (reste à développer sur l'analyse des causes et les mesures correctives)
 - Transmission du planning de redémarrage :
 - Four 3 le 13 février
 - Four 1 : fin mai
 - Four 2 : fin juin



Inspection du 16 février 2015

- Inspection réalisée suite à la remise en service du four 3 le 13 février 2015
- Objectifs :
 - vérifier les conditions de remise en service de la ligne 3 (disponibilité des dispositifs de traitement et d'autosurveillance des fumées notamment)
 - Vérifier les prescriptions en matière de sécurité incendie
- Avis de l'inspection :
 - Conditions de surveillance et de traitement globalement respectées
 - Conditions de sécurité incendie satisfaisantes

Inspection du 16 février 2015

- Lettre de suite du 12 mars 2015 :
 - 1 non conformité : prélèvement dioxine furanes à faire dès l'introduction des déchets dans le four
 - Remarques relatives à la prise en compte des observations formulées dans les rapports de vérification périodiques (installations électriques, émulseur, poteaux incendie, extincteurs, RIA.)
 - Demande de transmission :
 - rapport de contrôle de la chaudière (fuite constatée lors du redémarrage),
 - récapitulatif des contrôles effectués avant redémarrage sur les asservissement, arrêts d'urgence...
 - Récapitulatif des détecteurs incendie

Inspection du 16 février 2015

- Courrier de réponse de l'exploitant du 2 avril 2015 :
 - Absence de fonctionnement du prélèvement dioxine furane lors du redémarrage comptabilisé dans le compteur d'indisponibilité
 - Transmission du test hydraulique interne de la chaudière le 11/02/15 et des rapports externes 2012 et 2013 (attente du rapport 2014)
 - Observations des contrôles externes suivies par logiciel GMAO



Merci de votre attention



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie
d'Île-de-France

www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr